



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

matières plastiques

Question écrite n° 58701

Texte de la question

M. Alain Merly appelle l'attention de M. le ministre de l'écologie et du développement durable sur l'usage des emballages non biodégradables et difficilement recyclables. La mobilisation contre le suremballage des produits de grande consommation et la hausse continue des prix du pétrole ont conduit nos concitoyens à mieux prendre en compte l'impact environnemental de certains matériaux et à réexaminer leurs pratiques. Selon un sondage réalisé en 2003 par un institut de sondage, 83 % des Français estiment ainsi que les enveloppes en papier préservent mieux l'environnement que les autres contenants. L'enveloppe en papier demeure effectivement un produit respectueux de l'environnement. Le papier utilisé pour sa fabrication provient des produits de la filière sylvicole et de résidus de l'industrie du bois, matières premières renouvelables. Certaines entreprises et administrations continuent cependant d'utiliser des emballages moins respectueux de l'environnement. Il souhaite donc savoir s'il envisage de rendre obligatoire l'emploi d'enveloppes en papier dans les correspondances institutionnelles.

Texte de la réponse

Le ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'emploi de contenants non recyclables et non biodégradables pour l'envoi de courriers administratifs. L'utilisation de films plastiques pour l'envoi des courriers administratifs est contestée par certains. Si de tels films peuvent très difficilement être recyclés, ils présentent toutefois l'avantage d'être plus légers que des enveloppes en papier, ce qui limite ainsi l'énergie consommée lors du transport des correspondances. Par ailleurs, la fabrication des films plastiques est moins consommatrice de certaines ressources, notamment d'eau, que celle du papier. Au total, l'utilisation de films plastiques pour emballer des correspondances n'est pas nécessairement une solution moins favorable pour l'environnement que l'emploi d'enveloppes en papier.

Données clés

Auteur : [M. Alain Merly](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58701

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2079

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5333